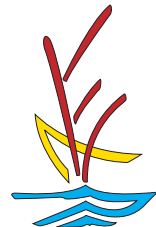


Empreintes

Mars - Avril - Mai



Le journal d'Ensues la Redonne

N° 01



Dossier :

Le nouveau Conseil Municipal

Pêle-mêle



Éditorial



Chères ensuénenes et chers ensuénens,

C'est avec grande joie et émotion que je vais m'adresser à vous pour la première fois dans l'éditorial de notre journal municipal. Le 16 Mars vous avez porté votre confiance sur notre équipe et son programme, une nouvelle équipe qui s'est engagée dans la voie de la solidarité,

du dialogue, de l'écoute, de la concertation et de la proximité. Toute l'équipe vous en remercie une nouvelle fois et s'engage à mériter votre confiance.

Depuis les premiers jours, nous retroussons les manches, la première action s'adressant au personnel municipal et communautaire par un accueil et une présentation des élus.

À ce jour, la jeune équipe termine la découverte du fonctionnement de l'administration municipale, des rouages de la gestion et des finances.

Le fonctionnement est déjà rôdé, le bureau municipal, les commissions municipales, les groupes majoritaires fonctionnent et deux conseils municipaux ont déjà eu lieu.

La communication est un domaine important de notre programme, nous y travaillons fortement ; un collectif d'information et de communication est en place, animé par le Maire il travaille régulièrement pour mettre en place les outils et les supports de communication tant attendus.

Le Journal municipal est un vecteur essentiel de la communication, vous avez dans les mains le 1^{er} numéro qui marque le changement dans les orientations de notre équipe municipale dans ce domaine. Ce journal, nous le souhaitons, plus attractif et agréable à feuilleter, la maquette a été repensée tout en restant fidèle à une information de proximité donnant toute sa place à l'information locale. La participation régulière des élus et l'apport des services permettront de traiter de façon fidèle l'information de proximité telle que vous l'attendez.

La mise en place d'un service municipal d'information et de communication avec le recrutement d'une personne permettra de finaliser la rédaction et de donner un sens à chaque action qui a lieu dans la ville.

L'apport professionnel d'un graphiste permettra d'obtenir une mise en page rigoureuse où couleurs, typographies, photos... s'adapteront au contenu et au lectorat ciblé, tout en restant accessible à tous. N'oublions pas que le journal municipal est le premier outil de communication entre le Maire, son équipe et les habitants, c'est ainsi qu'il sera distribué par les élus, implication importante permettant rencontre, échange et dialogue.

Michel Illac

Maire d'Ensues la Redonne

Vice Président de la Communauté

Urbaine Marseille Provence Métropole

Sommaire

Compte Rendu du Conseil Municipal	2
Culture - Festivités	4
Cérémonie du 8 mai - Vide genier Action environnement - Lire en fête.	
Social - Emploi - Éducation	6
Le repas des seniors - Les emplois saisonniers - Le carnaval du CLSH Séjours proposés aux enfants.	
Vie Associative	8
Devoir de mémoire - L'AIEJE Le Hand Ball "école de la vie".	
DOSSIER :	9
Le nouveau Conseil Municipal	
	
Sécurité	13
Accès sécurisés pour le littoral Actes de vandalisme.	
Travaux	14
Nouvelle caserne des pompiers Aménagement de l'ave. de la côte bleue Extension du réseau pluvial.	
Environnement	16
Le débroussaillage L'emploi du feu en zone boisée Circulation dans les massifs Déclarer une catastrophe naturelle Disparition des pins du boulodrome	
Dernière Minute	18
Agenda	19
État Civil - Nouveaux Commerces	20
Libre expression Municipale	

Empreintes - N°01 Mars, Avril, Mai 2008

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Michel Illac
DIRECTION DE RÉDACTION: Service de la Communication
Hôtel de Ville, 15 av. Général Monsabert
13280 Ensues la Redonne

COMITÉ DE RÉDACTION: Michel Illac - Hélène Varre
Frédéric Ounanian - Martine Mattéi - Sabine Coire
CONCEPTION RÉALISATION: Albatros

16, rue des Bernardines - Aix en Provence

PHOTOS: J.Lopez - Éric Gianati - Scs Municipaux

IMPRESSION: SIRIS

Le journal municipal est tiré à 3000 exemplaires



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 Avril 2008

Secrétaire de séance :
Cédric RAFFIER

Élections des membres délégés à la communauté Urbaine Marseille Provence.

(Rapport : Le Maire)

Le nombre de délégués de la commune d'Ensuès-la-Redonne siégeant au sein de ce conseil communautaire est fixé à 3 sur le total des 157 délégués. Michel ILLAC, Frédéric OUNANIAN et Martine MATTEI ont été élus selon le vote à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Adopté à la majorité

Institution de commissions communales.

(Rapport : Le Maire)

Huit commissions ont été formées afin d'étudier les questions soumises au conseil, elles correspondent aux délégations des Adjoints, chacune étant composée d'un nombre de membres allant de 7 à 11, nombre proposé afin de rester dans une participation acceptable pour chaque élu de la majorité et permettre aux deux minorités une participation à toutes les commissions. Les membres ont été élus par scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La présidence est assurée par le Maire et les adjoints délégués sont vice-présidents. La composition détaillée des commissions figure dans le dossier élections de ce journal.

Adopté à l'unanimité

M. le maire rappelle que la répartition des sièges au sein du Conseil Municipal n'est pas tout à fait conforme aux résultats des élections municipales du 16 mars, compte tenu d'une erreur matérielle quant à l'attribution des sièges à la majorité. Le décompte actuel est de : 19 sièges pour la liste Michel ILLAC, 5 sièges pour la liste Marc BERNARD et 3 sièges pour la liste Roger BARRACHIN. Dès que le tribunal administratif

confortera le résultat, le décompte sera de : 20 sièges pour la liste Michel ILLAC, 5 sièges pour la liste Marc BERNARD et 2 sièges pour la liste Roger BARRACHIN.

Mme Christelle OLIVA entrera alors dans le Conseil Municipal et occupera le 20^{ème} siège de la liste majoritaire.

Mme Isabelle FARAMIA n'occupera plus le troisième siège de la liste Roger BARRACHIN, et ne fera donc plus partie du conseil municipal.

Nous serons amenés à ce moment - là à procéder à de nouveaux votes.

Élections des membres délégés au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisation du massif forestier de la Côte Bleue (SIER).

(Rapport : Le Maire)

Le SIER est constitué de 5 collectivités adhérentes: Martigues, Carry le Rouet, Sausset les Pins, Châteauneuf la Mède et Ensues la Redonne.

Le siège du SIER se trouve à l'Hôtel de Ville d'Ensuès-la-Redonne, et la présidence de ce syndicat est assurée par le maire d'Ensuès la Redonne.

Le SIER met en œuvre le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestiers (PIDAF) du massif forestier de la côte bleue.

Ont été élus : Michel ILLAC et Frédéric OUNANIAN délégués titulaires Bernard PICHARD et Marcel TURCHIULI délégués suppléants.

Adopté à l'unanimité

Élections des membres délégés au Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône (SMED 13).

(Rapport : Le Maire)

Le SMED 13 est composé de 118 communes le siège du Syndicat se trouve à Salon de Provence.

Il assure essentiellement l'exercice du pouvoir concédant en matière de distribution d'énergie électrique et par délégation des communes les travaux

d'intégration des réseaux électriques, et de télécommunication dans l'environnement.

Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune d'Ensuès-la-Redonne dans les instances syndicales du SMED 13.

Ont été élus : Marcel TURCHIULI délégué titulaire Frédéric OUNANIAN délégué suppléant.

Adopté à l'unanimité

Élections des membres délégés au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

(Rapport : Le Maire)

Le conseil d'administration du CCAS comprend le Maire qui en est le Président et en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

En ce qui concerne les membres nommés par le Maire et non membres du Conseil Municipal, doivent figurer au moins un représentant des associations du département qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département. Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. La composition détaillée des commissions figure dans le dossier élections de ce journal.

Adopté à la majorité

Élections des membres délégés au Syndicat Mixte du Parc Marin de la Côte Bleue (SMPMCB)

(Rapport : Le Maire)

Le Syndicat Mixte du Parc Marin de la

côte Bleue est composé des collectivités suivantes :

Communes de Carry le Rouet, Ensues la Redonne, Martigues, Sausset les Pins, Le Rove, le Département des Bouches du Rhône et la Région PACA. Ainsi que de membres associés qui sont les suivants :

Comités locaux de pêches maritimes de Marseille et de Martigues, Prud'homies de pêches de Marseille et de Martigues.

L'objet du SMPMCB est de mettre en œuvre tous les moyens et toutes les actions de nature à concrétiser les objectifs suivants :

- La gestion, la protection et la revalorisation des milieux naturels marins et littoraux.
 - La contribution au développement économique et social des activités liées à la mer en particulier de la pêche professionnelle artisanale.
 - L'accueil, l'information et l'éducation du public en particulier des scolaires
 - La réalisation d'actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines ci-dessus et la contribution à des programmes de recherche scientifique.
- Le siège du SMPMCB se trouve à la plage du Rouet à Carry le Rouet.

Aux termes des statuts du SMPMCB, il convient d'élire un délégué titulaire et deux délégués suppléants qui représenteront la commune d'Ensues-la-Redonne dans ces instances syndicales. Ont été élus : Michel ILLAC délégué titulaire, Frédéric OUNANIAN et Bernard PICHARD délégués suppléants.

Adopté à la majorité

Fixation des indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués des pouvoirs du Maire.

(Rapport : Le Maire)

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi les indemnités de fonctions versées aux Maire, aux adjoints et également aux conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions.

Le montant global des indemnités est

reconduit mais réparti différemment, le Maire et les adjoints diminuant leur indemnité afin de doubler celle des conseillers. Les indemnités des adjoints sont fixées à 14,4 %, celle du Maire à 52,2% et celle des conseillers à 5,4% de l'indice 1015.

Adopté à la majorité

Délégation du Conseil Municipal au Maire.

(Rapport : Le Maire)

Dans un souci de simplification administrative et de rapidité d'exécution le conseil municipal peut déléguer au maire les missions complémentaires prévues par le code général des collectivités territoriales.

Ce sont donc 18 mesures qui ont été listées, allant de la passation de contrats d'assurance à l'exécution du droit de préemption.

Les décisions prises seront données en information lors des conseils municipaux.

Adopté à l'unanimité

Élections des membres délégués à la Commission d'Appels d'Offres.

(Rapport : Le Maire)

Il rappelle que l'article 22 - 3° du code des marchés publics prévoit l'institution d'une commission d'appel d'offre comprenant le maire ou son représentant qui préside de droit cette commission et 5 membres du conseil municipal élus à la proportionnelle. Il convient de désigner 5 membres élus du conseil municipal par un vote à bulletin secret ainsi que 5 membres suppléants sachant que le représentant du maire sera désigné par arrêté du maire.

Ont été élus à bulletin secret et la représentation proportionnelle au plus fort reste Titulaires :

Frédéric OUNANIAN - Martine MATTEI
Marcel TURCHIULI - Didier MAURY
Roger BARRACHIN.

Suppléants : Marianne DELAFOREST
Géraldine CUDA - Karen DOSSETTO
N o ë l l e M A U N I E R - C H E V E
Gilles GABRIEL

Frais de représentation du Maire. *(Rapport : Le Maire)*

Le Conseil Municipal peut voter, sur les ressources ordinaires de la Commune, des indemnités au Maire pour frais de représentation.

Ces indemnités ont pour objet de couvrir des dépenses engagées par le Maire, et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune (déplacements, réceptions, manifestations...)

À ce jour cette indemnité a été votée au Budget Primitif 2008 de la commune lors de la séance du Conseil Municipal du 20 Décembre 2007.

Elle a été fixée à un montant de 7147 € et inscrite au chapitre 65 du Budget Primitif.

Il a été versé un montant de 1786.75 € au maire sortant, en date du 17 Janvier 2008 correspondant au quart des crédits inscrits.

"Conforme aux engagements pris avec son équipe, le montant annuel de cette indemnité sera diminué de 80 %.

Son montant annuel passera donc de 7147 € à 1429 €".

Adopté à la majorité

Dépenses Fêtes et Cérémonies.

(Rapport : Le Maire)

Il est nécessaire de délibérer pour fixer les principales caractéristiques des dépenses d'intérêt communal qui seront inscrites aux budgets de la commune tout au long du mandat au compte budgétaire Fêtes et Cérémonies.

Les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies concernant :

Les commémorations patriotiques : 8 Mai, 18 Juin, 14 Juillet, 26 Août et 11 Novembre.

Les cérémonies ou événements locaux : St Maur, 15 Août, 1^{er} Novembre, animations estivales, vœux de la municipalité, Téléthon, carnaval, fête de la musique...

Les cérémonies en collaboration avec les partenaires associatifs et institutionnels : Compétitions sportives, actions culturelles et humanitaires, commémorations et hommages aux sapeurs pompiers.

Adopté à la majorité



>> COMMÉMORATION du 63^e anniversaire de la Victoire sur le nazisme

Cette commémoration a largement rassemblé ; anciens combattants, élus, pompiers, police municipale, comité communal des feux et forêts et la population étaient nombreux en cette journée de bel été rassemblés sur le parvis de l'Hôtel de ville, MM. MARTEAU, BRUN, DEL'INNOCENTI ont été décorés par M.JOURDAIN, président de l'UNC et le Maire, Michel ILLAC.

Le défilé a ensuite traversé le village pour se rendre au monument aux morts où la cérémonie a continué par les dépôts de gerbes et les allocutions. M. Jourdain expliquait les conditions de capitulation sans condition de l'Allemagne nazie en ce 8 MAI 1945 et rappelait l'engagement de tous ceux qui ont tant donné citant la présence de M.MARTEAU, un de nos citoyens qui a bien connu cette période de notre histoire. Michel ILLAC après avoir rappelé le rétablissement de cette journée fériée par le président François Mitterrand en 1981, précisait l'importance de ce devoir de mémoire : "C'est important que cette journée puisse partout en France dans les 36 000 communes permettre à toutes et tous de commémorer cette fin de la seconde guerre mondiale, c'est pourquoi cette année la nouvelle municipalité a souhaité inviter individuellement toute la population". Il y a 63 ans cessait la guerre la plus meurtrière de l'histoire humaine, 50

millions d'être humains y laissèrent leur vie, dont 610 000 pour notre pays... La dramatique mise en œuvre de la logique hitlérienne avait conduit au massacre organisé et planifié de millions de juifs, tsiganes, homosexuels ou opposants politiques et entraîné des millions de morts dans les combats. Comment a-t-on pu en arriver là ? Comment en pleine moitié du 20^e siècle, a-t-on pu présenter la haine et l'élimination physique de l'autre comme un projet politique sensé ? Comment des nations développées, qui avaient foi dans le progrès et se pensaient civilisées, ont-elles pu adhérer à un projet aussi honteux et dégradant pour l'espèce humaine ?

Nous ne saurons jamais comprendre totalement, mais nous avons identifié l'un des mécanismes de la haine.



C'est celui de l'engrenage et de la complaisance à l'égard de l'inadmissible : la croyance en l'inégalité des races. Dans une société qui souffre, il est plus commode de désigner des boucs émissaires que de s'interroger sur les causes du mal être économique et social.

C'est cela, désormais, notre devoir contemporain. Ne pas laisser le moindre espace au racisme, à la stigmatisation des étrangers, à la désignation des plus faibles et des plus pauvres comme responsables de nos maux.

Il faut "écraser le serpent dans l'œuf", disait Berthold Brecht.

C'est bien cela, la première leçon de l'histoire que nous devons tirer.

Il est de notre devoir de ne pas l'oublier, de ne pas oublier les causes qui entraînent la guerre et les conséquences qu'elle entraîne à son tour. Il est de notre devoir de nous souvenir aussi de tous ceux qui ont combattu et, qui, pour nombre d'entre eux, ont fait le sacrifice de leur vie afin de rendre à notre pays sa dignité...

Il est de notre devoir de rappeler le rôle et l'apport décisif des mouvements de la Résistance intérieure.

Ce 8 mai 2008 souvenons nous du martyr des victimes de la Déportation.

Sur tous les fronts, ce sont des milliers d'anonymes qui ont poursuivi le combat. Qui ont souffert en silence, sous l'occupation comme derrière les barbelés des camps. Qui ont entretenu cette flamme de la résistance que l'ennemi n'a jamais pu éteindre.

Cette victoire que nous célébrons, c'est d'abord la leur... En nous remémorant aujourd'hui cette période sombre de notre siècle, en nous inclinant devant les tombes des parents, des amis, des inconnus qui sont tombés sous le coup de l'histoire, nous célébrons le retour de la paix... Jacques Prévert disait à juste titre "Qu'elle Connerie la Guerre !". Ne nous laissons pas de répéter et de témoigner "plus jamais la guerre".

Ces souvenirs terribles nous devons les transmettre avec d'autant plus conscience que se font rares les témoins et acteurs de cette période sombre de notre histoire.

Vive la France ! Vive la République !
Vive la Paix !



>> VIDE GRENIER

AH , quelle journée. Conditions optimales pour faire de ce vide grenier une réussite : du soleil , de la bonne humeur, de la convivialité . Nous avons même voyagé très loin avec le groupe VIRACocha qui nous a envouté avec une musique venue tout droit de la Cordillère des Andes.

Les exposants beaucoup plus nombreux que les années précédentes ont vendu ou simplement échangé avec les chineurs et promeneurs qui portaient ravis de leur visite.

Le centre du village retrouvait une allure de fête.

>> ACTION ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de l'Année Internationale de la Planète Terre et de l'Année Polaire Internationale, la délégation culturelle de notre commune vous a proposé, du 21 au 30 avril, un ensemble d'animations et d'expositions relatant ce thème.

C'est ainsi qu'avec la collaboration de la Maison de la Nature et de l'Environnement, les associations les Petits Débrouillards, Ciné Bleu (Foyer rural) ainsi que Saison 13, petits et grands ont pu mieux prendre conscience de la beauté de notre planète et des richesses dont elle regorge mais aussi de sa fragilité, des menaces qui pèsent sur elle et combien il est temps pour nous tous de la protéger.



>> LIRE EN FÊTE

Cette année cet événement se déroulera le samedi 18 octobre et aura pour thème "la littérature scandinave". Vous êtes tous invités à venir participer à cette manifestation qui a pour vocation la promotion d'un des plus beaux arts de notre humanité, l'écriture.

L'intérêt de cette animation est d'offrir une diversité culturelle par l'intermédiaire du livre et de la lecture mais aussi de vivre un grand rendez-vous de convivialité et de découverte au travers de spectacles ,d'expositions et d'ateliers qui vous seront présentés à la bibliothèque Médiathèque et à la Maison pour tous.

Pour cette saison , nous souhaitons impliquer nos lecteurs à cet événement. Si , vous êtes intéressés par la lecture scandinave , vous pouvez vous rapprocher d'Agnes SARAFIAN au 04 42 45 72 87, et ensemble préparer un projet commun.

mediatheque.ensues@wanadoo.fr

>> NOTRE SÉLECTION DE LIVRES

Vous trouverez à la bibliothèque des ouvrages sur la littérature scandinave, en voici un extrait

Catégorie Adulte :

- Un jour avant le lendemain

Sur fond d'une partie méconnue de l'histoire du Groenland, une profonde histoire d'amour entre une grand-mère et son petit-fils, et l'occasion pour Jørn Riel d'aborder les notions essentielles de la destinée, de la vie et de la mort.



- Les hommes qui n'aimaient pas les femmes

Au cours d'une réunion familiale une jeune adolescente disparaît. 30 ans après les faits son oncle engage Mikaël Blomkvist, journaliste sans travail, afin qu'il résolve l'affaire. Accompagné de Lisbeth, jeune marginale surdouée, Mikaël découvre une histoire de famille plus que macabre. Enfin policier qui tient ses promesses, intrigue bien construite, des rebondissements et des personnages plus qu'attachants



Catégorie Jeunesse :

- Le merveilleux voyage de Nils Holgersson
Nils Holgersson en punition de sa méchanceté envers un tomte est transformé lui aussi en un petit lutin. Et c'est sur le dos de Martin jars qu'il rejoint les oies sauvages dans leur migration vers la Laponie. Son seul espoir de redevenir humain est de ramener sain et sauf Martin. Le Merveilleux Voyage de Nils Holgersson fut commandée pour enseigner la géographie de la Suède aux écoliers.



- Fifi Brindacier

Fifi Brindacier est une petite fille rousse au visage constellé de tâches de rousseur, intrépide, joyeuse et dotée d'une force et d'une imagination incroyables. Fille d'un pirate des mers du Sud, elle vit seule dans une grande maison avec son singe et son cheval. Ne connaissant aucune contrainte, elle entraîne ses petits voisins dans des aventures extraordinaires.





>> LE REPAS DES SÉNIORS

La tradition du repas des anciens organisé par le Centre Communal d'Action Sociale est l'occasion attendue d'une journée chaleureuse et conviviale. La meilleure réponse que les seniors puissent apporter à l'équipe municipale, c'est bien sûr la participation nombreuse à cette fête, comme ce fut le cas dimanche 27 Avril où plus de 340 personnes ont répondu présent. Les Élus sont allés chercher à leur domicile les personnes qui ne pouvaient pas se déplacer toutes seules afin que celles-ci puissent participer à cette récréative.

Après les salutations les plus chaleureuses, M. Michel ILLAC Maire d'Ensues la Redonne en présence de M. Éric DIAR Député Maire de Sausset les Pins et de M. Vincent BURONI Conseiller Général, Maire de

Châteauneuf-les-Martigues, a laissé la parole à Martine MATTEI Adjointe au "Social, Emploi, Seniors" qui a rappelé dans son discours le rôle et les missions du C.C.A.S :

- l'aide à domicile - le portage des repas - la téléalarme - le soutien des familles des personnes dépendantes et l'aide aux situations difficiles.

En précisant que *"la vieillesse n'est pas une pathologie mais un cheminement naturel de la vie"*.

Après avoir présenté son équipe : Hélène FRANCESCHI, Paulette LOPEZ, (conseillères municipales) et Audrey MASSOLO, Valérie PETRONIO (personnel municipal), Mme l'Adjointe et M. le Maire ont remis un bouquet de fleurs aux bénévoles du Club "les Tamalous": Paulette LOPEZ, Jeanine VERDAVAINE, Renée CATALANO,

Antoinette MILLET et une bouteille de vin à Monsieur Georges VERDAVAINE afin de les remercier de leur dévouement, (Marlène VENNÉ était excusée).

Des fleurs et des bouteilles il y en a eu aussi pour nos doyens :

Mme Henriette PAOLINETTI et M. René OLIVE, sans oublier Madame Hélène BOVO qui fêtait ce jour là ses 90 ans.

Après ces présentations, les convives ont dégusté l'exquis "souris d'agneau" et autres mets raffinés, accompagnés musicalement par le groupe PIANISSIMO. D'ailleurs la piste regorgeait de danseurs émérites.

Cette journée a été avant tout un moment agréable pour se retrouver et discuter ensemble du passé, du présent ou de l'avenir. Dès la nuit tombée, dans la fraîcheur nocturne, les seniors ont quitté cette "grande famille" où l'esprit chaleureux était très apprécié par l'ensemble des invités.



Si vous aussi vous voulez participer à la prochaine manifestation les conditions sont simples : il suffit d'avoir 60 ans et de vous inscrire au service du C.C.A.S en mairie en fournissant une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

>> EMPLOIS SAISONNIERS

Durant la période estivale, l'activité de notre commune nécessite des ressources supplémentaires. Notre choix est d'y répondre par des offres d'emplois saisonniers.

Cette année, après la commission de sélection du 11 Avril, en présence de M. le Maire, des adjoints et des services recruteurs, 68 personnes ont été sélectionnées.

La commission a respecté les critères annoncés dans notre programme "donner priorité aux jeunes d'Ensues pour les emplois d'été". Ainsi, les jeunes retenus ont bénéficié

d'un emploi sur la période de Mai à Septembre sur différents postes comme :

- Agent d'entretien à la CUM.
- Agent de surveillance à la voie publique.
- Contrôleur d'accès aux calanques.
- Animateur au CLSH (uniquement pour ceux titulaires du BAFA).

Il est important de souligner que M. le Maire a honoré l'ensemble des demandes, permettant ainsi aux jeunes ensuénens de faire leur premier pas dans la vie active.





ensoleillé grâce auquel nous avons pu retrouver notre âme d'enfant et de clown !

Quelques jours plus tard, c'était le tour des enfants des écoles de parader dans la cour en fée, Spider Man, Zorro, princesse...

Les maîtresses sont soudain apparues, à la grande joie des élèves, elles aussi avaient vêtu de magnifiques déguisements !! Pendant quelques instants les parents ont participé au carnaval de l'école, puis la fête a continué toute l'après midi sous une météo clémente permettant aux petits et grands de poursuivre leur histoire dans la peau de leur héros.

>> UN CARNAVAL tout en couleur

Les enfants du CLSH ont défilé dans les rues du village, précédés du char qu'ils avaient confectionné.

L'association l'Estock Fish composée d'Annack sur de gigantesques échasses à ressort et de Kako, jongleur, ont animé ce défilé.

C'est ce même duo qui permet à de nombreux enfants fréquentant le Centre de Loisirs de s'initier au cirque (jonglerie et équilibre) les mercredis et durant les vacances de Pâques.

De retour à la maternelle, nous avons pu assister à plusieurs spectacles de qualité.

Tout d'abord, en collaboration avec l'Estock Fish, avec les plus jeunes (3 - 5 ans) dans des numéros de jonglerie avec des assiettes et des jeux de foulard. Puis les 6 - 12 ans accompagnés de balles de jonglage et de diabolos.

Les "Bolas", menés par Laurent qui a travaillé avec un groupe d'enfants volontaires les mardis, de 12h à 14h, à l'école élémentaire, ont fait tourner leurs balles de tennis. Pour finir, 2 artistes acrobates, nous ont entraîné dans un univers mêlant rire et voltige. C'est autour d'un délicieux goûter que s'est achevé ce magnifique après-midi



>> DEUX SÉJOURS proposés aux enfants de la commune cet été

À l'arrivée de l'été, les Centres de Loisirs préparent les vacances pour vos enfants.

Petits et plus grands pourront profiter de diverses activités au sein des Centres Enfants et Ados, ainsi que deux séjours prévus comme suit :

Le Centre de Loisirs Enfant vous propose un séjour de 7 jours, réservé aux 6 - 11 ans, du Samedi 12 au Vendredi 28 juillet 2008 à SERRE CHEVALIER au sein du Centre d'hébergement "La Louve".

Au programme : Baignades, randonnées, accrobranches...

Le Centre Ados vous propose un séjour de 10 jours, réservé au 11 - 17 ans, du Lundi 7 juillet au Mercredi 16 juillet 2008 en Camping à ARGELES SUR MER

Au programme : Parc Canoyoning, Parc Aqualand, Bouées tractées, Piscine au Camping, Plage, Veillées...





>> DEVOIR DE MÉMOIRE, les Anciens Combattants à l'école primaire

"Parmi les actions que l'Union Nationale des combattants doit mener, il en est une qui revêt une importance particulière et qui est prévue dans les statuts de notre association" nous déclarait M. Jourdain le Président des Anciens Combattants.

Perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France et servir leur mémoire sans distinction d'opinion, de race ou de religion.

C'est dans ce but que nous tenons, en collaboration avec la municipalité et le corps enseignant, à attirer l'attention des élèves de CM2 sur ce

que fut le sacrifice des nos aïeux dans les deux grandes guerres qui se déroulèrent au 20^{ème} siècle.

Nous essayons de leur apporter des anecdotes que nous avons vécues, nous étions bien jeunes pour la plupart d'entre nous à cette époque, mais aussi ce que nous avons appris auprès de ceux qui avaient participé à ces guerres et qui nous racontaient la leur. Notre but est qu'ils comprennent qu'il faut faire tout ce qui est possible pour que ne se renouvellent pas ces hécatombes qui ne génèrent que le malheur et la misère.

>> LE HANDBALL, "École de la vie"

Le Club de Handball (C.H.E.R.) a proposé un projet pédagogique au Directeur de l'école élémentaire.

Ce projet a pu être mis en place, grâce au concours de l'équipe enseignante et de l'Inspection Académique.

C'est ainsi que les enfants des trois classes de CE2, ont pu découvrir la pratique du handball avec ses notions de respect de soi et des autres dans une organisation sportive et collective avec ses règles. Pour la réalisation de ce projet, le club de handball de notre commune a détaché deux entraîneurs du C.H.E.R. (Alain MENARD, diplômé BEES1 et Romain PULIDO, en formation BEES1), assistés des professeurs des écoles.

Tous les jeudis après midi, chaque enfant, pendant une heure, a pu accroître ses aptitudes motrices et son

habilité technique spécifique à la pratique de ce sport.

Une belle initiative qui sera clôturée par un tournoi interclasses qui réunira tous les enfants des classes CE et CM le 18 Juin, au stade Municipal.



>> A.I.E.J.E

L'Association Initiatives et Éducation de la Jeunesse à l'Environnement existe depuis 2003 sur notre commune.

Elle a pour objectif de préserver l'environnement et en particulier l'environnement marin par le biais de la sensibilisation et de l'éducation de tous les publics. Que ce soit en milieu scolaire, de la maternelle au lycée en passant par l'école primaire et le collège, ou en milieu extra scolaire, avec les centres de loisirs, centres sociaux ou autres, les programmes pédagogiques de l'AIEJE d'éducation au Développement durable participent à la formation des éco citoyens de demain. D'ailleurs, la compétence, l'expérience et le professionnalisme de la structure ont été attestés par le Ministère de l'éducation nationale par la délivrance de son agrément pour l'exercice de l'Éducation au Développement durable.

Le centre d'accueil de l'association dans la gare SNCF de la Redonne-Ensues a favorisé la mise en place d'un partenariat avec la SNCF avec une initiative très novatrice : Le TER de la posidonie. Cette action a remporté le prix spécial SNCF - Fondation Sylvain Augier, opération "les plus beaux paysages vus du train", pour le développement durable et la préservation de l'environnement.



Cette année, la fête des calanques se déroulera du Lundi 28/07 au 3/08 au port de la Redonne.

Le programme est le suivant :

- Sortie naturaliste
- Ateliers d'arts manuels
- Pêche à l'épuisette
- Initiation au Cirque
- Concours de boules
- Jeux d'enfants
- Pizza party et soirée avec DJ



LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Chères ensuénennes et chers ensuénens,
Le dimanche 16 mars vous avez choisi notre équipe et lui avez donné votre confiance avec plus de 43 % des suffrages et au nom de toute l'équipe je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont accordé leur confiance.

Je voudrais aussi m'adresser à ceux qui se sont abstenus ou ont exprimé par leur vote d'autres choix, qu'ils en soient rassurés, je m'efforcerai d'être le Maire de toute la population avec le seul souci de l'intérêt général, celui de notre commune et de ses habitants. Conformément à mes engagements je me suis libéré professionnellement pour me consacrer à mes responsabilités municipales, afin d'être un Maire disponible et accessible à tous. Ce dossier spécial élections vous informe sur les délégations de chaque élu de notre équipe qui est déjà au travail, sachez qu'ils sont à votre disposition, n'hésitez pas à les rencontrer.

Je m'engage à ce que notre programme ambitieux soit réalisé et même dépassé et cela en maîtrisant nos dépenses et sans accroître la pression fiscale.

C'est pour cela que nous avons décidé de commander et de budgétiser un audit, financier et organisationnel.

Celui-ci nous permettra d'évaluer au plus près les meilleures possibilités de répondre :

- Aux investissements pour réaliser les équipements nécessaires,
- Aux besoins de fonctionnement pour répondre aux services souhaités
- À la meilleure organisation de l'administration municipale pour la mise en oeuvre du programme auquel vous avez adhéré par votre vote.

Les résultats de cet audit seront présentés à la population à l'automne. Avec tous les élus de la majorité nous allons mettre en oeuvre le programme sur la base duquel vous nous avez élu. Le rassemblement de toutes celles et ceux qui voudront s'y associer sera possible avec la mise en place des instances de consultation et de concertation.

Nous prendrons aussi toute notre place dans la nouvelle majorité qui va gérer la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole et développerons les partenariats avec en particulier le Conseil Régional et le Conseil Général.

Pour ma part, je mettrai beaucoup de cœur pour animer pendant ces 6 années, la nouvelle équipe d'élus dynamiques et dévoués qui sauront utiliser toutes leurs compétences.

Je m'engage avec VOUS et pour VOUS.

Michel ILLAC

COMMISSIONS

Urbanisme – Environnement – Littoral – Ports de Plaisance – Eau Assainissement – Développement durable

Président : Frédéric OUNANIAN

Membres :

PICHARD Bernard / TIRAN Philippe / DELAFOREST Marianne / MATTEI Martine / SOUMAHORO Thierry / BUONO Christophe / COIRRE Sabine / TURCHIULI Marcel / MAUNIER-CHEVE Noëlle / SARDE Serge / BARRACHIN Roger.



Social – Emploi – Seniors

Présidente : Martine MATTEI

Membres :

FRANCESCHI Hélène / LOPEZ Paulette / VARRE Hélène / DELAFOREST Marianne / BEHAIRI Mohamed / FARAMIA-MILANTA Corinne / GABRIEL Gilles.



Finances – Service Public Développement économique Commerce – Artisanat

Président : Hubert MACONE

Membres :

OUNANIAN Frédéric / TURCHIULI Marcel / BEHAIRI Mohamed / MATTEI Martine / CUDA Géraldine / DELAFOREST Marianne / COIRRE Sabine / MAUNIER-CHEVE Noëlle / BERNARD Marc / GABRIEL Gilles.



Education – Petite Enfance Jeunesse

Présidente : Géraldine CUDA

Membres :

BENKENOUCHE Sabrina / DOSSETTO Karen / TURCHIULI Marcel / COIRRE Sabine / VARRE Hélène / FRANCESCHI Hélène / OLIVA Christelle / MAUREL Édith / BARRACHIN Roger.



Frédéric OUNANIAN
1^{er} ADJOINT

Urbanisme - Environnement
Littoral - Ports de Plaisance
Eau Assainissement
Développement durable



Martine MATTEI
2^{ème} ADJOINTE

Social – Emploi – Seniors



Hubert MACONE
3^{ème} ADJOINT

Finances - Développement économique – Commerce
Artisanat - Service Public



Géraldine CUDA
4^{ème} ADJOINTE

Education - Jeunesse
Petite Enfance.



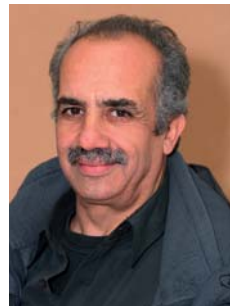
Marcel TURCHIULI
5^{ème} ADJOINT

Sécurité – Cimetière
Transports – Voirie
Travaux.



Mariane DELAFOREST
6^{ème} ADJOINTE

Loisirs – Animations
Cérémonies – Tourisme



Mohammed BEHAIRI
7^{ème} ADJOINT

Sport – Vie associative



Sabine COIRRE
8^{ème} ADJOINTE

Culture – Communication
Démocratie locale
Patrimoine
Nouvelles technologies



Bernard PICHARD
CONSEILLER

Environnement - Littoral
Ports de Plaisance



Paulette LOPEZ
CONSEILLÈRE
Seniors



Christophe BUONO
CONSEILLER
Travaux



Géraldine FRANCHESCHI
CONSEILLÈRE
Emploi



Cédric RAFFIER
CONSEILLER

Loisirs - Animations



Hélène VARRE
CONSEILLÈRE

Culture - Communication *Nouvelles Technologies*
Lecture Publique



Philippe TIRAN
CONSEILLER



Karen DOSSETTO
CONSEILLÈRE

Petite enfance



Thierry SUMAHORO
CONSEILLER

Sport
Correspondant défense



Sabrina BENKENOUCHE
CONSEILLÈRE

Jeunesse - Culture(2)



Christelle OLIVA
CONSEILLÈRE

Loisirs - Animations



Marc
BERNARD



Édith
MAUREL



Noëlle
MAUNIER-CHEVE

LES CONSEILLERS DE L'OPPOSITION



Serge
SARDE



Corinne
FARAMIA-MILANTA



Roger
BARACHIN



Gilles
GABRIEL

COMMISSIONS

**Loisirs – Animations - Cérémonies
Tourisme**

Présidente : Mariane DELAFOREST

Membres :

OLIVA Christelle / RAFFIER Cédric /
DOSSETTO Karen / MATTEI Martine /
BUONO Christophe / FRANCESCHI
Hélène / MAUREL Edith / GABRIEL
Gilles.



Sport – Vie associative

Président : Mohammed BEHAIRI

Membres :

SOUMAHORO Thierry / OUNANIAN
Frédéric / CUDA Géraldine / BUONO
Christophe / MACONE Hubert /
SARDE Serge / BARRACHIN Roger.



**Sécurité – Cimetière – Transports
Voirie Travaux.**

Président : Marcel TURCHIULI

Membres :

BUONO Christophe / TIRAN Philippe /
OUNANIAN Frédéric / SOUMAHORO
Thierry / RAFFIER Cédric / SARDE
Serge / GABRIEL Gilles.



**Culture – Nouvelles technologies
Patrimoine – Communication
Démocratie locale.**

Président : Sabine COIRRE

Membres :

VARRE Hélène / BENKENOUCHE
Sabrina / DOSSETTO Karen / TIRAN
Philippe / OUNANIAN Frédéric /
MAUREL Edith / BARRACHIN Roger /
OLIVA Christelle.

COMMISSIONS

Communauté Urbaine de Marseille
Provence Métropole

Membres :

ILLAC Michel / OUNANIAN Frédéric /
MATTEI Martine.



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Président : Michel ILLAC

Membres :

MATTEI Martine (Vice présidente) / LOPEZ
Paulette / FRANCESCHI Hélène / DOSSETTO
Karen / DELAFOREST Marianne / CUDA
Géraldine / FARAMIA-MILANTA Corinne /
GABRIEL Gilles.



Commission d'Appels d'offres

Président : Hubert MACONE

Membres :

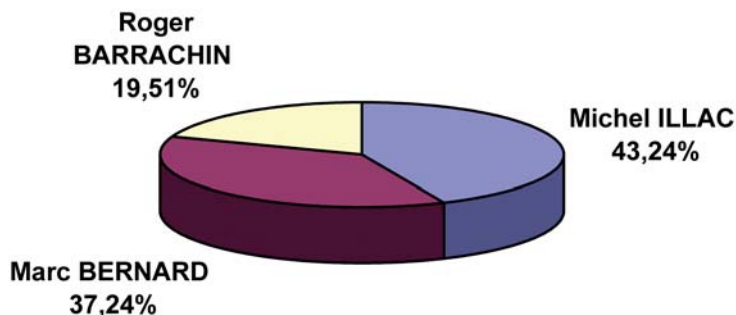
OUNANIAN Frédéric / MATTEI Martine /
TURCHIULI Marcel / FARAMIA-MILANTA
Corinne / BARRACHIN Roger.

RÉSULTATS des élections Municipales

	BUREAU 1	BUREAU 2	BUREAU 3	BUREAU 4	TOTAL	%
INSCRITS	1116	871	1084	823	3894	100,00%
VOTANTS	895	694	875	689	3153	80,97%
BLANCS OU NULS	14	18	22	14	68	2,16%
EXPRIMES	881	676	853	675	3085	97,84%
ABSTENTIONS	221	177	209	134	741	19,03%

RESULTATS Définitifs

Michel ILLAC	387	248	300	399	1334	43,24%
Marc BERNARD	339	283	365	162	1149	37,24%
Roger BARRACHIN	155	145	188	114	602	19,51%
% Participation/Bureau	80,20%	79,68%	80,72%	83,72%	80,97%	100,00%





>> ACCÈS SÉCURISÉ pour le littoral

Cette année le dispositif des laissez passer pour l'accès aux calanques a été reconduit les dimanches et jour fériés en mai et juin et étendu au samedi pour les mois de juillet et août. Ce dispositif a pour but de limiter l'accès aux calanques pour des raisons de sécurité afin de permettre aux véhicules de secours d'intervenir rapidement. Pour être encore plus efficace, cette année les badges distribués sont numérotés et affectés à un véhicule.

La distribution sera faite auprès des services de la Police Municipale du lundi au vendredi de 9h à 12h et de

13h15 à 17h15 sur justificatifs de domicile fixe ou de résidence secondaire sur la commune ou d'un lien de parenté direct avec une personne domiciliée sur la commune.



Une attention particulière sera portée aux stationnements gênants sur la zone des calanques et des sanctions seront prises à l'encontre des contrevenants pour permettre une libre circulation pour les interventions de secours.

Les renforts de la gendarmerie nationale pour la saison estivale sont en place. De rondes régulières sur la commune seront instaurées pour veiller à la sécurité des biens et des personnes en cette période d'affluence sur l'ensemble du territoire de notre commune.

>> ACTES DE VANDALISME quel gâchis !!!

Depuis le début de l'année de nombreux actes de vandalismes sont commis sur les bâtiments communaux et communautaires.

L'espace bibliothèque, maison pour tous est particulièrement visé ces derniers temps ; bris de vitres, tags, portes fracturées, salissures ... Créent des dépenses importantes pour la remise en état des lieux. Les secteurs de chantegrive et des ports ne sont pas épargnés par ces incivilités.

Les riverains se plaignent de nuisances sonores, vols et diverses dégradations.

Ces dégradations gratuites sont intolérables, des graffitis en tous

genres fleurissent à différents endroits de la commune sur des bâtiments publics et privés.

Monsieur le Maire a rencontré le Sous Préfet et l'a informé de ces faits récurrents. Les renforts de Gendarmerie pour la période estivale seront en place de juillet à la mi-septembre. Ils seront basés sur la commune de SAUSSET et déployés sur les quatre communes de la côte bleue (Sausset les pins, Carry le rouet, le Rove et Ensues la Redonne).

Cet effectif supplémentaire de 12 personnes va permettre de renforcer et de prolonger l'action de notre Police Municipale avec une présence diurne et nocturne afin de prévenir tous ces



actes de malveillances. Nous ne pouvons laisser faire à une minorité de personnes toutes ces dégradations en toute impunité.

Nous mettrons tout en œuvre pour faire cesser ces méfaits avec le concours de notre Police Municipale et de la Gendarmerie Nationale.



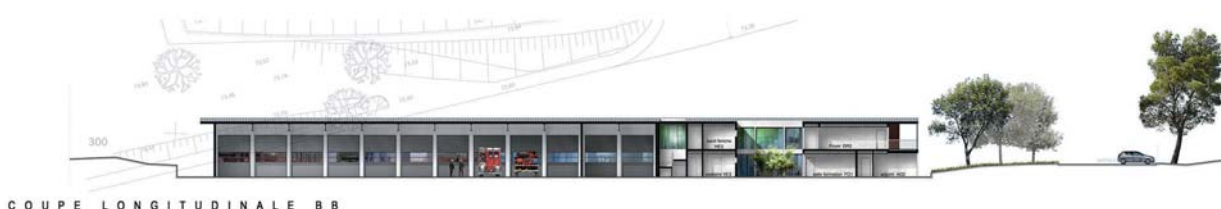
ELEVATION SUD



ELEVATION OUEST



COUPE TRANSVERSALE



COUPE LONGITUDINALE BB

>> NOUVELLE CASERNE : premiers coups de pioche début 2009

La nouvelle caserne des sapeurs pompiers pour les communes de CARRY et d'ENSUES sera construite à côté du stade municipal.

Le terrain d'une superficie de 11000 m² a été mis gracieusement à la disposition du SDIS* par la commune d'ENSUES la REDONNE.

Le coût de la construction, 4,06 M euros sera entièrement financé par le conseil général des Bouches du Rhône.

Les plans définitifs sont terminés, ils répondent à un cahier des charges défini par un groupe de travail composé, des membres du SDIS, des sapeurs pompiers de CARRY et des sapeurs pompiers d'ENSUES. Cet équipement d'une superficie de 1000 m² pourra accueillir un effectif de 100 personnes avec une garde qui pourra aller jusqu'à 17 pompiers.

Le permis de construire sera déposé fin juin 2008, le début des travaux est prévu pour le 1^{er} trimestre 2009 avec une réception au deuxième trimestre 2010.

Les sapeurs pompiers et les élus participeront au suivi de la construction (réunions techniques et visites de chantier).



Quelques chiffres

Date de création: 1979

chef de centre professionnel
Le Major AUBRY

L'effectif :

60 sapeurs pompiers volontaires
dont 4 pompiers pour l'équipe de garde

Les Moyens :

- en 1980 : 1 CCFL (camion citerne feu léger), un vieux fourgon et une Renault 4 L.
- Aujourd'hui : 1 FPTLT (fourgon pompe tonne léger tout terrain), 2 CCF (camion citerne feu de forêt), 1 VSAB (véhicule secours asphyxié et blessé), 2 VTU (véhicule tout utilitaire), 1 VLTT (véhicule léger tout terrain) et une embarcation type zodiac.

Activité :

1 millier d'interventions par an sur Ensues, le Rove et en renfort sur les communes voisines.

Période d'intervention :
24h/24h et 7 j/7j

En cas d'accident
pour les contacter

composer le 18 ou le 112



>> AMÉNAGEMENT : Avenue de la Côte Bleue

Les caractéristiques de la RD5 sont actuellement insuffisantes pour assurer dans de bonnes conditions de sécurité la circulation des véhicules et des piétons.

Aussi la mairie d'Ensues la Redonne, le Département, la Communauté Urbaine ont décidé de s'associer pour réaliser l'aménagement paysager de 750 mètres de route entre le carrefour RD 5/RD 48 et le carrefour RD 5/Avenue Frédéric Mistral.

Pour cette opération la commune d'Ensues sera maître d'ouvrage.

La partie technique du projet est bouclée et les appels d'offres ont été lancés.

Pour minimiser les problèmes de circulation pendant la période

estivale les travaux devront débuter en septembre pour se terminer en juin 2009 .

La convention tripartite ne pourra être signée entre les partenaires et les travaux ne pourront commencer que lorsque les votes de subventions seront validés par le Conseil Général et par la Communauté Urbaine. (Notre Maire, Michel ILLAC, a obtenu du Président de la Communauté Urbaine, Eugène CASELLI le passage lors du conseil communautaire du 18 juillet Le Président du Conseil général, Jean-Noël GUERRINI a lui aussi confirmé lors de sa dernière visite à Ensues en ce début juin le passage en séance du 24 juillet.)

Le coût global de l'opération a été évalué à 1 512 462 € HT

répartie comme suit :

- Part Départementale **340 000 € HT**
- Part Communauté Urbaine **321 000 € HT**
- Part Commune d'Ensues **851 462 € HT**

>> EXTENSION du réseau pluvial

Les travaux d'extension du réseau d'eau pluvial sont en cours depuis le mois d'avril dans le chemin des Gorguettes.

Ce nouveau circuit prend sa source au niveau du bassin de rétention du city stade (contre bas de Chantegrive) et rejoint en aval le réseau existant des Rompides en passant sous la crèche avec une canalisation de diamètre de 500 mm.

Compte tenu de la nature des terrains à franchir une trancheuse sur chenille est utilisée. Cet engin bien que très efficace génère des nuisances sonores mais surtout beaucoup de poussières pour les riverains.

Nous vous présentons toutes nos excuses pour ces désagréments. Pour cette mise en œuvre le chemin des Gorguettes a du être interdit à la circulation.

Dès les travaux terminés le revêtement de la chaussée sera entièrement refait. Les services voirie de la communauté Urbaine ont été saisis pour réaliser la mise en place de ralentisseurs ou de traçage, à la demande des riverains qui craignent une vitesse excessive sur cette voie devenue très praticable.





>> DÉBROUSSAILLEMENT : Un geste préventif efficace

Le débroussaillage des terrains individuels permet de limiter le développement d'un départ de feu accidentel et de sécuriser les personnels de lutte contre l'incendie, tout en protégeant nos massifs.

Le débroussaillage vous protège, ainsi que votre construction, en garantissant une rupture du combustible végétal qui favorise une baisse de la puissance du feu et permet ainsi une sécurité accrue.

Cette démarche est une obligation (article L-321-5.3 du code forestier)

N'oublions pas qu'il a un effet positif sur le paysage ainsi que sur la végétation.

il permet la suppression de certains végétaux et favorise le développement d'autres espèces participant ainsi à l'amélioration de la biodiversité.

Le débroussaillage est obligatoire en zone urbaine, sur la totalité de la surface de la propriété. En zone non urbaine, sur les 50 mètres autour des constructions et 10 mètres de part et d'autre des voies privées d'accès.

Attention, pour une construction située en limite d'une zone urbaine et une zone non urbaine, les réglementations de ces deux types de zone se cumulent, même si les travaux s'étendent sur le ou les fonds voisins.

En cas de non respect de la réglementation vous vous exposez à des sanctions et à une contravention dont le montant peut s'élever à 1500 euros.

Par ailleurs, la commune, en dernier recours et après mise en demeure, peut faire exécuter les travaux qui sont à votre charge et vous en faire supporter tous les frais.

Alors, n'hésitons pas... débroussaillons.

>> EMPLOI DU FEU dans une zone boisée

L'emploi du feu dans les espaces sensibles aux incendies de forêt des communes des Bouches du Rhône est strictement réglementé.

Il est régi par l'arrêté préfectoral N° 0389 du 19 février 2007.

Le tableau ci-dessous vous indique à titre indicatif les périodes autorisées et interdites en fonction de la météo et des saisons. L'emploi du feu est autorisé pour les propriétaires pour les mois de : janvier, avril, octobre, novembre et décembre, hors jours à risque exceptionnel, sur

autorisation municipale les mois de février et mars.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter les Sapeurs Pompiers d'Ensuès la Redonne au 04 42 44 21 50 ou la Mairie au 04 42 44 88 88.

Dans tout les cas vous devrez remplir une demande écrite d'autorisation (imprimé disponible en Mairie) contre laquelle une autorisation vous sera délivrée par Monsieur le Maire.



>> DISPARITION des pins du boulodrome

En ce premier week-end de mai l'un des deux magnifiques pins du boulodrome s'est couché au sol, l'autre qui présentait une fissure verticale menaçait de tomber.

Par mesure de sécurité, nous avons été contraints d'abattre ces deux pins jumelés.

L'ombre qu'ils fournissaient au boulodrome en période estivale était appréciable et c'est avec une grande tristesse que nous les avons vu disparaître.



>> CIRCULATION dans les massifs en période estivale

La circulation des personnes dans les périmètres sensibles particulièrement exposés au danger de feu de forêt fait l'objet d'un arrêté préfectoral N°72008127-1 du 06 mai 2008.

Notre commune est classée en zone sensible aux feux de forêts, plusieurs incendies ont détruit une partie de nos forêts ces dernières années. En cas d'incendies dans ces zones, Les évacuations des personnes sont extrêmement difficiles.

C'est pourquoi, la Municipalité

d'Ensues la Redonne a voté un arrêté plus restrictif. Pour votre sécurité, la circulation des personnes est donc strictement interdite dans les espaces sensibles du 1^{er} juillet au samedi 13 septembre.

(renseignements en mairie et à la Police Municipale)

Nous comptons sur votre vigilance et votre compréhension, le respect de la réglementation est impératif dans ces zones.

>> CATASTROPHE NATURELLE : Appel à déclaration de dommages

La municipalité a pour objectif d'obtenir une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour notre commune concernant les mouvements de terrain liés à la sécheresse hivernale 2007/2008.

Afin d'engager les démarches Administratives auprès des services de l'état, nous avons besoin de connaître l'ensemble des propriétaires concernés.

Nous vous invitons à adresser un courrier à M. le Maire avec le descriptif des dommages subis à votre habitation par cette sécheresse.

Si notre commune est reconnue en état de catastrophe naturelle, vous pourrez faire valoir vos droits à indemnisation des sinistres auprès de votre assurances multirisques habitation.

Nous vous informerons aussitôt de la décision obtenue.

>> INFO RÉGLEMENTAIRE de l'emploi du feu

Janvier	Février Mars	Avril Mai	Juin Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre
	Période Sensible		Période À HAUTS RISQUES	
OUI	OUI	OUI	NON	OUI
	Mais avec autorisation à demander en Mairie 5 jours avant la date d'emploi du feu.		Sauf par dérogation du préfet demandée au moins 20j avant la date d'emploi du feu au SIRACEDPC Préfecture des BDR 13282 Marseille Cedex Plus autorisation à demander en Mairie 5 jours avant la date d'emploi du feu.	

TOUTE L'ANNÉE, INTERDICTION DE JETER DES OBJECTS EN IGNITION (y compris les mégots)

En outre, dans les endroits boisés quelque soit le mois, et même avec autorisation Il est interdit de fumer et de faire du feu dès que le vent dépasse la vitesse de 40km/h

INFORMATIONS PRATIQUES POUR BIEN PRÉPARER LA RENTRÉE

Rentrée scolaire	ECOLE MATERNELLE Mardi 2 Septembre pour les petites section et les nouveaux Jeudi 4 Septembre pour les Moyennes et grandes sections		ECOLE PRIMAIRE Mardi 2 Septembre																															
Les Accueils CLSH	Les Mercredis	Les Vacances	Les temps périscolaires	La Cantine																														
Age des enfants	3-14 ans	3-14 ans	3-5 ans École Maternelle 6-12 ans École Primaire	3-5 ans École Maternelle 6-12 ans École Primaire																														
Horaires	7h30-18h30	7h30-18h30	Maternelle 7h30-8h50 / 17h-18h30 Primaire 7h30-8h50																															
Temps d'accueil	7h30-9h30 / 17h00-18h30 Différentes formules proposées : Inscription à la journée Inscription à la matinée Inscription à la matinée + repas Inscription l'après midi Inscription repas + après midi	7h30-9h30 / 17h00-18h30	Maternelle 7h30-8h50 / 17h-18h30 Primaire 7h30-8h50																															
Conditions d'inscription	Remplir le Dossier Fournir les pièces Être à jour des paiements	Remplir le Dossier Fournir les pièces Être à jour des paiements Inscription à la semaine	Remplir le Dossier Fournir les pièces Être à jour des paiements	Remplir le Dossier Fournir les pièces Être à jour des paiements																														
Date d'inscription	Lundi et Mardi 8h00-10h00	En fonction de chaque vacance	Inscription quotidienne	Le matin Primaire : l'indiquer à l'enseignant Maternelle : inscription au Centre de Loisirs																														
Tarifs	<table><tr><td>Journée</td><td>Résidents</td><td>Extérieurs</td></tr><tr><td>1^{er} enfant</td><td>11,25</td><td>16,50</td></tr><tr><td>2^e enfant</td><td>9</td><td>13,20</td></tr><tr><td>3^e enfant</td><td>7,87</td><td>11,55</td></tr><tr><td>1/2 j</td><td>5</td><td>6,70</td></tr><tr><td>1/2 j+Repas</td><td>6,25</td><td>8,25</td></tr></table>	Journée	Résidents	Extérieurs	1 ^{er} enfant	11,25	16,50	2 ^e enfant	9	13,20	3 ^e enfant	7,87	11,55	1/2 j	5	6,70	1/2 j+Repas	6,25	8,25	<table><tr><td></td><td>Résidents</td><td>Extérieurs</td></tr><tr><td>1^{er} enfant</td><td>56,25</td><td>82,50</td></tr><tr><td>2^e enfant</td><td>45</td><td>66,00</td></tr><tr><td>3^e enfant</td><td>39,35</td><td>57,75</td></tr></table>		Résidents	Extérieurs	1 ^{er} enfant	56,25	82,50	2 ^e enfant	45	66,00	3 ^e enfant	39,35	57,75	11,50€ les 10 Tickets	2,85 € l'unité
Journée	Résidents	Extérieurs																																
1 ^{er} enfant	11,25	16,50																																
2 ^e enfant	9	13,20																																
3 ^e enfant	7,87	11,55																																
1/2 j	5	6,70																																
1/2 j+Repas	6,25	8,25																																
	Résidents	Extérieurs																																
1 ^{er} enfant	56,25	82,50																																
2 ^e enfant	45	66,00																																
3 ^e enfant	39,35	57,75																																
Païement	Lundi,Mardi,Mercredi 8h00-10h00	A l'inscription	Par prélèvement sur inscription. Ou Achat de tickets au CCAS Mardi,Jeudi,Vendredi 7h30-10h Mercredi 8h30-12h00 Sauf pendant les vacances	Par prélèvement sur inscription. Ou Achat de tickets au CCAS Mardi,Jeudi,Vendredi 7h30-10h Mercredi 8h30-12h00 Sauf pendant les vacances																														
La bibliothèque médiathèque	Ouverte au public le Mardi de 15h00 à 19h00 - Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 15h30 à 19h00 Vendredi de 15h30 à 19h00 et le Samedi de 10h00 à 12h00																																	



AFIN DE PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT LA CUMPM LANCE UNE CAMPAGNE DE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, qui exerce les compétences "eau" et "assainissement", va procéder à un diagnostic complet des installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire communautaire.

Un système d'assainissement non collectif (fosse septique par exemple) mal entretenu ou mal conçu peut engendrer une pollution du milieu naturel par infiltration dans les sols. Aussi, dès le début juillet, tous les systèmes d'épuration individuels seront recensés et diagnostiqués sur la commune d'Ensuès-La-Redonne.

Ce diagnostic, sera réalisé par des agents de la Société Provençale de Gestion et Services (SPGS), mandatés pour cela par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Munis d'une carte professionnelle avec photo, ces agents vont se présenter au domicile des propriétaires disposant d'une installation individuelle de traitement des eaux usées afin d'en vérifier le fonctionnement.

Ils seront à l'écoute des usagers et pourront dispenser des conseils afin d'améliorer le fonctionnement de ces dispositifs. Un courrier d'information sera envoyé au préalable à chacun des propriétaires afin de leur préciser les modalités pratiques.

Pour tout renseignement : SPGS : 0 810 400 442

JUIN

MERCREDI 18

Cérémonie du 18 Juin

SAMEDI 21

Fête de la musique

MARDI 24

Fête de fin de saison de l'association
Gym Ensues

DU 25 JUIN AU 29

Fête du Foyer Rural

SAMEDI 28

- Finale tournoi et Sardinade du Tennis club
- Concours de boules semi-nocturne
et Repas par l'association Droit au Bouchon

DIMANCHE 29

Fête de fin d'année du club
de Judo Jujitsu Côte Bleue

AOUT

SAMEDI 09

Concours de boules semi-nocturne
et Repas par l'association Droit au Bouchon

SAMEDI 16

- AIEJE Campagne inf'eau mer
- Don du Sang par l' EFS

LES 16 ET 17

Cirque d'Europe Stage Ados CLSH

SAMEDI 23

Jeux d'enfants du CIQ Madrague de Gignac

DU 26 AU 28

Stage Ados CLSH

SAMEDI 30

- AIEJE Campagne inf'eau mer
- Fête de la Libération, défilé et bal

JUILLET

LES 05 ET 06

"Battle Hip Hop"

DU 08 AU 10

Stage Ados CLSH

SAMEDI 12

- Tournoi de fin d'année
et Repas/concert de Koala Volley
- Concours de boules semi-nocturne
et Repas par l'association Droit au Bouchon

SAMEDI 12

AIEJE Campagne inf'eau mer

LUNDI 14

Fête Nationale : Défilé + Bal

SAMEDI 26

- AIEJE Campagne inf'eau mer
- Concours de boules semi-nocturne
et Repas par l'association Droit au Bouchon

DU 28 JUILLET AU 03 AOUT

Fête des Calanques de l'AIEJE

SEPTEMBRE

MARDI 02

Rentrée Scolaire

DIMANCHE 07

Forum des Associations

SAMEDI 13

Handi Hand

SAMEDI 13

Concours de boules
par l'association Droit au Bouchon

DIMANCHE 14

- Journée du patrimoine
- Repas CIQ Chantegrive

SAMEDI 20

Tournoi Robert Autès de l'Amicale des pompiers

DU 26 AU 28

Virades de l'Espoir

SAMEDI 27

Concours de boules
par l'association Droit au Bouchon

>> Commerces



Réouverture de L'épicerie du centre du Village sous le nom de "ratatouille" depuis le 9 Juin. Vous trouverez un choix varié de produits de qualité avec la possibilité de livraison à domicile. Les propriétaires se sont adaptés au rythme de vie de la population, en proposant une grande amplitude horaire d'ouverture : de 7h à 12h30 et de 16h30 à 20h.



Le Tabac Presse vient de changer de propriétaires, Christine et Dominique vous y accueillent depuis ce début Juin.

Empreintes souhaite une bonne réussite à ces deux nouveaux commerçants.

>> Noces d'or



Après un demi-siècle de vie commune, ils se sont dits OUI une nouvelle fois.

En présence de la famille et des amis, M. et Mme HERMET sont repassé devant le Maire pour reconduire cette union dans la joie. Un beau bouquet et la médaille des noces d'or leur étaient remis et une belle fête dans la splendeur calanque de Méjean les a tous réunis sous un soleil généreux.

NAISSANCES

Amapola ABELA-ESPINAL
Gabriel PETRONIO
Robin ARNAUD
Mathilde CABOT
Diane BALLET
Emma GAUTIER-RIOS
Maxence ALLAIN
César LAGAST
Dorian GOMES
Tilia BOMPARD
Maïlys MURA
Benjamin LOMBAERDE
Sarah STUMPF
Éléa MOTA

Empreintes s'associe à la joie des heureux parents.



Dorian



Éléa

MARIAGES

Patrick GUIOT
et Christine GIGANTE

Jean-Bernard MARTEL
et Aline MICHEL

Empreintes adresse toutes ses félicitations aux nouveaux mariés.

DÉCÈS

Philippe D'HAUSSY
Elise MANIVET Veuve SECHI
Louis CAMOIN
Charles DAVI
Rose MASOLA Veuve REGGIO
Eugène CASANOVA
Marie BERNAL Veuve CASTANO
Matisse PLATEAUX
Adrienne GRIMALDI épouse BALDACCHINI
Maliba DEMESTRE
Gérard SAIVE
Andréa TASSARA
Robert GUERRERO
Caroline ZALTRON Veuve COLLEONI
Robert VOLPOET
René VERRA

Empreintes présente ses sincères condoléances aux familles.

Groupe "Majorité Municipale"

Défendre le service public d'éducation

L'équipe majoritaire municipale désapprouve fermement les mesures de la carte scolaire envisagées par le ministère de l'Éducation nationale pour la rentrée scolaire de septembre 2008.

Pour notre commune une fermeture de classe est annoncée à l'école maternelle (information reçue en janvier 2008). C'est bien là le résultat de l'application rigoureuse du non remplacement au niveau national d'un tiers des postes de fonctionnaires partant à la retraite.

Pourtant les effectifs confirmés ces derniers jours ne justifient pas cette fermeture avec un effectif de 174 contre 169 en 2007.

De plus l'accueil des enfants n'est pris en compte qu'à partir de 3 ans, laissant ainsi des familles sans possibilité de scolariser leurs enfants qui vont avoir 3 ans dès les premiers jours de l'année 2009.

Alors que des efforts importants ont été faits pour construire des classes supplémentaires et qu'il est mis à disposition du personnel ATSEM en conséquence (à raison du nombre de classe moins 1), cette décision ne peut qu'être dénoncée par notre équipe.

C'est ainsi que par courrier, M. le Maire s'est positionné dès la fin Mars avant la commission départementale et que lors de notre dernière rencontre avec l'Inspectrice de l'Éducation Nationale le 18 juin, nous avons pu nous expliquer sur notre refus de cette décision.

Nous serons présents aux côtés des enseignants, des personnels et des familles pour obtenir le maintien de ce poste à la rentrée de 2008 et participer ainsi à l'amélioration du service public de l'Éducation.

"Gauche plurielle - Société civile"

Démocratie locale : Un leurre de campagne

Contrairement à leur engagement, Monsieur Le Maire et sa majorité ne permettent pas à tous les élus d'opposition de travailler de façon constructive, avec eux, dans l'intérêt général. En favorisant l'opposition UMP de R. Barrachin, Monsieur Le Maire et sa majorité vont à contrario de l'image rassembleuse qu'ils se sont fabriqués le temps d'une campagne, sous couvert d'une affirmation apolitique. Ainsi, avec 19% des voix aux élections de mars, avec un score de moitié au nôtre, R. Barrachin obtient 8 sièges dans les commissions permanentes de travail, et nous, seulement 10 !

Les 37 % d'électrices et d'électeurs que nous représentons sont rejetés, comme en atteste aussi la Commission Communale d'Imposition Directe.

Seules, les personnes proposées par Monsieur Le Maire et l'opposition UMP de R. Barrachin participeront à cette commission pour fixer les bases de calcul des taxes d'habitation et foncière !

Pour nous, aucun(e) citoyen(ne) ne doit porter les stigmates d'un quelconque opportunisme politique.

Nul ne doit être écarté. Nous, nous avons fait le choix de poursuivre avec vous toutes et tous, ensemble, dans le respect mutuel, l'échange et le dialogue. Pour assumer aussi efficacement notre rôle d'élus, nous avons demandé à Monsieur Le Maire de pouvoir tenir une permanence régulière à l'Hôtel de Ville, pour recevoir celles et ceux qui le souhaitent, pour recevoir celles et ceux qui nous ont déjà sollicité.

Nous attendons sa réponse.

Marc BERNARD -Edith MAUREL - Noëlle MAUNIER-CHEVE - Serge SARDE - Corinne FARAMIA-MILANTA.

Groupe d'opposition

"Confiance en l'Avenir"

La page est tournée, alors parlons vrai.

À l'image de notre majorité qui gouverne la France, il n'existe pas d'autre politique que celle de l'unité et de l'action. Nous devons nous mettre au travail dans notre rôle d'opposition constructive qui doit œuvrer pour l'intérêt général de notre commune.

Certes, notre pouvoir ne pourra être que consultatif puisque nous n'avons aucune majorité pour influencer ou faire barrage à deux doctrines de gauche, majoritaires aujourd'hui, en opposition constante et violente lors des conseils municipaux.

Néanmoins, nous saurons montrer notre ouverture d'esprit, notre participation et notre indépendance, en faisant des propositions, sans pour autant s'opposer systématiquement aux décisions des élus de la nouvelle majorité de Michel Illac et son équipe.

Notre groupe continuera donc à demeurer au service de toute la population, au-delà des clivages politiques, pour informer, écouter, recevoir et défendre chaque résident de cette ville à laquelle nous restons profondément attachés depuis de nombreuses années.

N'hésitez pas à nous contacter

Roger Barrachin.

barrachin2008@aol.com ou au 06 23 92 32 38

BATTLE

ENSUES

LA REDONNE

HIP HOP

LES 5 et 6 JUILLET



Art & Co,
et la commune d'Ensues
présentent:

Grandes Traverses
volume **I**

**BATTLE
DANSE
debout**

-les 5 & 6 juillet 2008

-Night party le 5 juillet

-Gymnase Adrien Ricaut

Ensues la redonne

(15 mn de MARSEILLE)

paf : -7euros les deux jours,

ou 5euros par jour.

INFOLINE / INSCRIPTIONS:

06 25 03 77 97

POPPING I.V.S.I

JURY: JUNIOR BOOGALOO,

MACHINE GONE FUNK CREW (LOS ANGELES)

HIP HOP/NEW STYLE I.V.S.I

JURY: JOSEPH GO,

O'TRIP HOUSE CREW (PARIS)

HOUSE I.V.S.I:

JURY: MAMSON,

WANTED POSSE (PARIS)